



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Les besoins des jeunes

- 1) l'hébergement
- 2) les déplacements
- 3) l'accompagnement juridique
- 4) la santé
- 5) la scolarisation
- 6) la nourriture

- 7) Le local

Les actions menées

- 8) activités culturelles
- 9) les autres actions



Rapport financier
Rapport moral

1) L'hébergement

L'hébergement des jeunes se fait via l'offre publique (mise à l'abri des personnes sans domicile fixe par le 115), mais surtout via les initiatives privées mobilisées par notre association, l'offre publique étant très insuffisante pour couvrir les besoins. Sans notre association, beaucoup de jeunes resteraient sans abri pour la nuit.

L'action publique :

L'action publique, c'est une plateforme téléphonique, le 115, qui oriente toute personne sans domicile vers :

- des haltes de nuit : studios indépendants pour 1 ou 2 personnes pour 1 à 3 nuits,
- un accueil collectif appelé "le Rond Point" (20 places ouvertes attribuées pour 10 jours) ,
- le plan Grand Froid en cas de décision de la Préfecture pendant la période hivernale,
- La Ville d'Angoulême a aussi apporté une réponse en finançant des nuits d'hôtel (Formule 1) au 1er semestre.

L'action d'AADMIE-RESF16 :

L'action d'AADMIE se fait :

- grâce à des familles prêtes à accueillir 1 jour, 2 jours, une semaine, un mois, un an, plus...,
- grâce aussi à la mise à disposition à l'année par un particulier d'un logement de 5 places,
- grâce à des actions « coup de poing » comme l'accueil réalisé par une vingtaine de familles solidaires pendant les fêtes de fin d'année 2019,
- grâce à l'action camping organisée à St Yrieix pendant 2 semaines l'été dernier.
- Par la demande de la participation des fonds sociaux des collèges et lycées au paiement de l'internat et de la demi-pension des jeunes scolarisés.
- L'établissement privé Sainte-Marthe a même mis à disposition gratuitement 3 studios pour 3 jeunes pendant 5 mois pour 2 d'entre eux et 9 mois pour un jeune scolarisé dans cet établissement.

Grâce à cette mobilisation citoyenne, environ 8030 nuitées ont pu ainsi être offertes aux jeunes sans solution d'hébergement, avec un accompagnement important, un accueil bienveillant et une réponse à leurs besoins primaires. Le 1er semestre a été particulièrement dense avec l'accueil au local de 15 à 20 jeunes sans solution, par permanence.

Au second semestre, grâce aux vacances d'été puis à la scolarisation en internat de nombreux jeunes, les permanences se sont allégées... sans pour autant que la recherche de solution soit plus facile.

Nombre de nuitées à l'initiative de l'AADMIE	Familles solidaires* (doodle, urgence, au local...)	8030
	Chez Antoine	1610
	Noël 2019	450
	Camping été	70
	Total	10160
Nombre de nuitées sur fonds sociaux des établissements	Internats des collèges, lycée et MFR	1272
Appartements prêtés par l'établissement Sainte-Marthe	3 studios pour 3 jeunes pour 5 et 9 mois	570
	Total	1842

* Quelques familles accueillent à l'année, en continu, entre trois à cinq jeunes.

Quand bien même le chiffre du public n'est pas identifié, l'accueil solidaire reste considérable et interpelle tout un.e chacun.e sur l'impact d'une absence de mobilisation citoyenne, si tel était le cas en Charente.

L'association s'est organisée début 2019 pour traiter la question de l'hébergement collectivement.

- Une dizaine de personnes s'est mobilisée pour une nouvelle organisation et des outils. Un "carnet de bord" a été établi pour permettre aux permanent.e.s au local les lundi, mercredi et vendredi après-midi d'assurer l'orientation des jeunes vers les hébergements solidaires. Ce support est indispensable à un bon suivi d'une fois sur l'autre de l'activité menée et aussi pour établir la preuve de nos implications et le bilan de l'année. Il a été perdu de vue à la rentrée de septembre au profit d'un suivi sur un cahier. Son utilisation et/ou adaptation est à réinterroger en 2020.
- Une gestion de l'offre de nuitées par des familles solidaires a aussi été mise en place, sous la forme d'un doodle géré par une bénévole. Il s'agit d'établir, d'entretenir, de construire les contacts avec des familles solidaires et de les inviter à s'inscrire pour proposer des nuitées, pour que les personnes de permanence au local puissent disposer de solutions d'hébergement. C'est un travail "en continu", avec des perspectives intéressantes comme la fidélisation des familles qui se sont mobilisées fin 2019 pour les fêtes.

Le logement "Chez Antoine"

Fin 2018 le fonctionnement de cet appartement de 5 places avait été modifié. En effet l'hébergement était calqué sur le fonctionnement du 115, les dysfonctionnements étaient nombreux, jeunes et bénévoles ne s'y retrouvaient pas. Dès janvier 2019 a été mis en place un accueil à la semaine, du lundi soir (arrivée) au lundi matin suivant (sortie) de 5 jeunes accompagnés par 2 bénévoles inscrits eux aussi pour une semaine, le règlement intérieur du lieu était expliqué et accompagné par le binôme.

La permanence téléphonique était assurée grâce aux réseaux sociaux, type WhatsApp ou Imo, qui permettait aux jeunes de communiquer avec nous sans forcément avoir de forfait. Pour la nourriture ils s'approvisionnaient comme les autres au local.

L'idée était qu'ils puissent se poser, faire "groupe", cuisiner, manger, faire la vaisselle ensemble, leur consentement à cette aventure a toujours été recueilli. Les primo-arrivants ne pouvaient y être hébergés, jusqu'au jour où l'escale a fait sortir des mineurs sans justificatifs, qui de fait n'ont pas été acceptés par le 115.

Les groupes se sont succédé jusqu'au mois de juillet, quelques entorses au règlement nous ont obligés à faire des rappels aux règles, les bilans de fin de semaine étaient assez positifs avec pour la plupart, mais pas pour tous, l'attente de revenir une 2ème fois ou une 3ème fois, avec si possible "le même groupe". Cette dernière demande n'a jamais pu se réaliser.

Au début de l'été, le binôme qui "choisissait les jeunes" s'est dissout. Seuls deux bénévoles ont assuré le fonctionnement du lieu du 15 juillet au 15 août et la personne restante n'a pas accepté de choisir les jeunes. Nous avons alors décidé que les primo-arrivants sans solution d'hébergement y passeraient l'été avec un plus grand qui était prêt à jouer le rôle du grand frère. Ce fut une réussite.

En septembre, avec l'intégration à l'école de nombreux jeunes, des groupes constitués de jeunes plus anciens dans l'association et non scolarisés sont entrés dans les lieux. Cette fois les règles n'ont plus été audibles, et couplé au fait que nous n'étions plus assez d'adultes pour garantir le bon fonctionnement, nous avons été obligés de fermer.

Les travaux envisagés depuis longtemps ont pu se réaliser, un travail remarquable a été fait par une bénévole, le propriétaire et des artisans.

Cette offre d'hébergement très précieuse est à remettre sur les rails. Avant toute remise en route de cet hébergement, il nous faut constituer une équipe de l'ordre de 8 personnes permettant d'organiser des binômes pour garantir la pérennité de l'accompagnement. Cinq personnes se sont récemment proposées.

2) Les déplacements

Le rapport financier fait le détail des dépenses de cet accompagnement qui reste la partie la plus importante du budget de l'association. En plus des cartes STGA, certains jeunes ont eu besoin d'une carte pour se rendre à Ruffec et Chasseneuil. La Nouvelle-Aquitaine leur applique la tranche la plus basse des tarifs, c'est encore une aide non négligeable.

Depuis juillet 2019 nous avons une procédure avec le CCAS d'Angoulême qui fournit les bons de réduction pour les jeunes. Là encore des relations de confiance se sont instaurées.

Nous achetons toujours des tickets Citram et Thorin pour permettre aux jeunes de partir en famille en-dehors d'Angoulême. Une réduction est appliquée depuis le 1er janvier 2020. En début d'année beaucoup de tickets ont été achetés car le nombre de jeunes était important et les cartes encore chères. Les dons de tickets du Grand Angoulême et du CCAS de Ruelle ont été bienvenus.

Les voyages à Paris auprès des ambassades sont des déplacements comptés dans la partie juridique, par facilité de classement.

Rappelons que prendre le bus est absolument nécessaire pour les jeunes qui se rendent dans les établissements, sur leurs lieux de stage. Ils en usent et abusent ! Même pour de tous petits trajets !

Cela a été un gros travail de gestion au début juillet car la STGA a changé les cartes, les tarifs sociaux, les tickets devenus rechargeables... De nouvelles procédures, de nouvelles personnes à rencontrer pour se présenter mais nous sommes toujours très bien reçus aux guichets même si nous monopolisons parfois une heure une personne de l'accueil pour faire les rechargements.

3) L'accompagnement juridique

Environ 70 jeunes sont en attente de la reconnaissance de leur minorité, une vingtaine ont été reçus par les juges entre janvier et juillet 2019. Le dernier rendez-vous devant le juge des enfants à Angoulême pour l'année 2019 a lieu le 12 juillet.

7 jeunes étaient concernés, 4 seront déboutés de leur minorité, 1 ne sera pas audiencé car l'interprète est absent et 3 seront reconnus mineurs : 1 confié à l'ASE16 et 2 à des Tiers Dignes de Confiance (TDC).

A partir du mois de mars 2019 le département fait systématiquement appel de toutes les décisions d'assistance éducative pour les MNA. A ce jour, la procédure en appel lancée en mars 2019 n'est pas terminée pour tous, et en parallèle tous les jeunes déboutés de leur minorité font appel.

Les particularités de l'accompagnement dans l'association :

- 1) En début d'année, le juridique repose intégralement sur une bénévole de l'association, référente exclusive, qui va accepter d'en former une autre. Nous sommes donc parties en mars nous former avec l'avocat au GISTI à Paris sur l'accompagnement juridique des MNA afin que nous parlions la "même langue" juridique et que nous soyons claires auprès des jeunes. Début du travail avec les ambassades notamment celle de Guinée, ce qui induit quelques résultats positifs dans les jugements. Après la démission de la bénévole qui se chargeait de ces questions en juillet, en ne laissant que des transmissions minimales, la

possibilité de travailler autrement et notamment de créer un groupe devient envisageable, cette construction est en cours, nous sommes 5.

2) Les compétences sont à développer :

- analyse documentaire,
- relations aux ambassades pour légalisation des actes d'état civil et obtention de passeports ou cartes consulaires. En effet lorsqu'un acte émis par une autorité étrangère doit être produit en France, il doit également respecter le circuit de la double légalisation : légalisation par l'autorité compétente sur place (en général le Ministère des Affaires étrangères), puis surlégalisation par la représentation diplomatique ou consulaire française dans le pays ou la représentation diplomatique ou consulaire du pays en France.
- relations et accompagnement des jeunes individuellement vers l'avocat, le tribunal et lecture/explication de chaque décision judiciaire pour envisager ou non l'appel,
- écoute et transcription de leurs histoires pour l'avocat, pour le juge et pour eux, avec une très forte garantie de confidentialité,
- veille documentaire et juridique,
- accompagnement des jeunes majeurs.

13 septembre 2019 : une situation inédite

Les 2 juges réclament avant audience les originaux des pièces d'état civil pour commission rogatoire d'authentification. 39 jeunes sont concernés, la course à la légalisation des documents est lancée vers les ambassades de Guinée, Libéria, Gambie, Pakistan, RDC. Pour les ressortissants de la Côte d'Ivoire et du Mali c'est inutile, pour le Maroc une carte d'identité est établie.

Une fois ces démarches réalisées, les pièces ont été remises à l'avocat qui les a transmises aux juges. Ce nouveau fonctionnement a provoqué le départ d'un certain nombre de mineurs mais aussi transformé le statut des jeunes nés en novembre, décembre 2001 ou janvier 2002 qui à leur 18 ans sont devenus irréguliers sur le territoire, alors qu'ils ont attendu « le juge » pendant un an environ.

Le fichier AEM :

Le fichier d'Appui à l'Evaluation de la Minorité a été actionné par le département et mis en œuvre mi-septembre 2019. Ce fichier partagé a pour objectif d'empêcher le nomadisme des jeunes qui tentent leur chance dans plusieurs départements. C'est à la préfecture et plus à la police que les jeunes déposent leurs empreintes.

Le Groupe juridique en est encore aux balbutiements, un temps de formation est nécessaire.

4) La santé



La santé des jeunes est une problématique importante, qu'AADMIE soutient en permettant à l'association Médecins du Monde (MDM) d'intervenir chaque semaine au local pour venir à la rencontre des jeunes. Partenariat débuté en Janvier 2018, renouvelé en 2019.

1. Médecins du Monde au local, c'est....

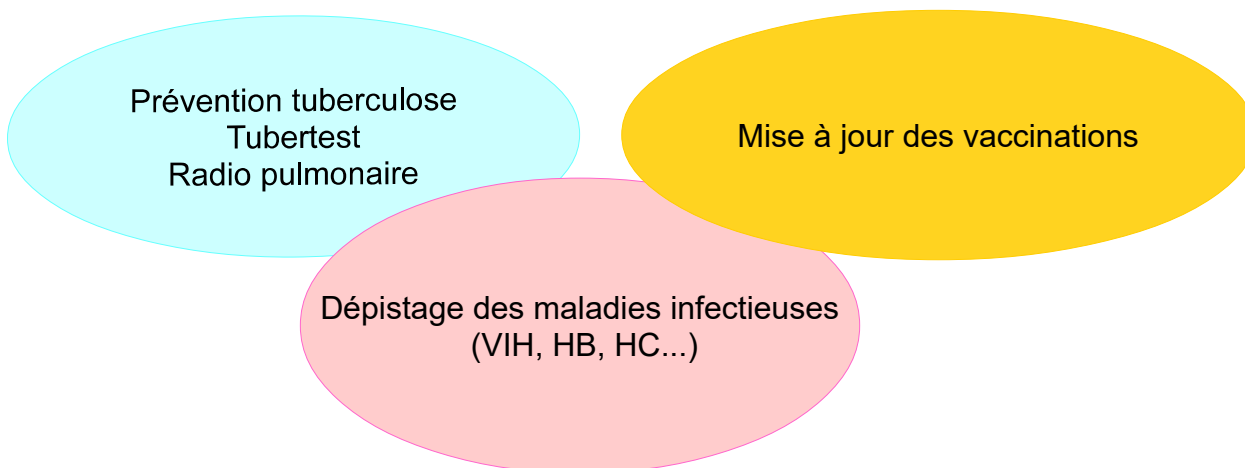
... 46 permanences en 2019

- **72 jeunes rencontrés et accompagnés** (objectif : que tous les jeunes présents au local aient entendu parler de MDM et qu'ils aient pu aborder la Santé au moins une fois)
C'est l'occasion de préciser le public cible de cette permanence : les mineurs et jeunes majeurs non pris en charge par le Conseil départemental.
- **Pas de soin, pas de consultation, pas d'ordonnance, mais de la médiation en Santé !**
MDM fait le choix d'accompagner les jeunes vers le droit commun. Il ne s'agit pas de créer des parcours et des dispositifs « spécial mineurs migrants » mais de les insérer au droit commun, tout en améliorant la prise en compte de leurs spécificités par ces mêmes dispositifs.
- **Le jeune au cœur de sa prise en charge**
Acteur de sa santé, le jeune va pouvoir trouver du sens à prendre soin de lui ; c'est améliorer sa confiance en lui, développer ses compétences, être autonome pour s'ancrer dans la réalité.
- **Un espace dédié** depuis le milieu d'année
Quand, en début d'année, le nombre de jeunes présents au local explosait, les permanences MDM étaient complexes malgré une table isolée derrière un paravent. Afin de permettre la confidentialité nécessaire quand on parle de santé et la nécessité d'un espace sécurisé qui permet au jeune de se confier, il a été possible, avec l'accord de la paroisse, d'utiliser la salle Loupio une fois par semaine pour les actions de MDM.
- **Un binôme, suite à l'embauche d'une médiatrice** (dédié au public migrants) en Octobre 2019 et d'un personnel médical bénévole. La création de ce poste s'est faite grâce au soutien de l'ARS, poste fléché vers l'accès à la santé du public migrants non pris en charge

par des institutions, c'est l'espoir d'une reconnaissance d'un public oublié des dispositifs et poussé vers la sortie.

2. Médecins Du Monde, c'est au local, mais pas que...

- des « passages automatiques » : Focus sur le parcours de prévention migrants



Plus de 250 accompagnements en 2019

- suivi et coordination des parcours, dans la mesure du possible
- la participation à des réunions et rencontres partenaires, pour sensibiliser aux problématiques des mineurs isolés étrangers
- une permanence hebdomadaire avec l'association BAOBAB pour les majeurs étrangers

3. Quelques difficultés

L'action de MDM est subordonnée à l'ouverture du local. Plusieurs fois en 2019, le local n'ayant pu ouvrir, les permanences MDM ont dû être annulées. Cela a confirmé la nécessité de coordination et de communication entre les 2 associations, afin que personne ne se déplace pour rien, faut d'avoir été prévenu. C'est aussi parce que MDM tient à son identité « Santé » qu'il est important que l'équipe MDM ne se substitue pas aux bénévoles du local, au bénéfice d'une complémentarité de nos actions, au service de l'accès aux droits des jeunes.

Dans l'accompagnement des jeunes, la diversité des lieux d'hébergement complexifie leur prise en charge Santé. Les différents lieux d'hébergement mais aussi les différents types d'hébergement (famille en urgence, famille pérenne, tiers digne de confiance...) rendent plus difficiles la compréhension de leur situation par l'équipe MDM. Malheureusement, les conséquences de rendez-vous non honorés, de retards ou de documents non fournis sont toujours au détriment des jeunes. Cela nécessite là encore de renforcer la communication entre acteurs autour de ces jeunes.

Enfin, MDM a pris position concernant les jeunes non évalués par le Conseil départemental. Systématiquement, et si cela n'a pas été effectué par un autre acteur, un signalement est adressé

au Procureur de la République et au Conseil Départemental. Accompagner un jeune dans cette situation administrative n'est pas impossible, cependant des difficultés importantes se présentent pour l'ouverture de droits, la domiciliation, et même la posture et le regard posé par d'autres acteurs.

4. Perspectives 2020

Une peur

En fin d'année, la CPAM a réorganisé l'accès à l'AME, droit auquel peuvent prétendre les jeunes en attente de rencontrer le Juge des Enfants. Cela pose d'importantes inquiétudes sur les parcours de soins des jeunes, et les risques de rupture...

Des espaces privilégiés

MDM envisage la mise en place d'ateliers sur des thématiques Santé, au sens "santé globale" (Bien-être).

**Les premiers ateliers seront proposés aux jeunes en Mars 2020,
en collaboration avec des jeunes accueillis en Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile,
avec leurs familles, sur Angoulême.**

Médecins du Monde présentera son rapport d'activité 2019 le 7 Avril prochain, au siège 169 rue Saint Roch à Angoulême.

5) La scolarisation

Le bilan comptable est difficile à faire car les chiffres évoluent constamment et la prise en charge des jeunes dans leur accompagnement à l'école a changé en juillet 2019. Avant cette date une seule personne gérait la question, depuis sa démission, un petit groupe a repris le travail.

11 jeunes	Collège public ou privé
7 jeunes	Module d'alphabétisation
14 jeunes	MFR
16 jeunes	Lycée professionnel public ou privé, EREA
48 jeunes scolarisés (avec quelques départs...)	

La grande majorité des jeunes sont scolarisés en collège (en 4e et 3e), en lycée professionnel sur le Grand Angoulême mais aussi Ruffec et Chasseneuil, en MFR (en 4e, 3e et Bac pro). Il s'agit de jeunes qui sont entrés en scolarisation avant 16 ans ou bien des jeunes scolarisés pendant leur séjour à l'ASE qui ont été sortis avant 18 ans, sauf dans les MFR où la question de l'âge est moins prégnante que celle de la motivation. C'est pourquoi nous allons aussi avoir à accompagner des jeunes avec des contrats d'apprentissage.

Pour les plus de 16 ans, jusqu'en septembre 2019 il n'y avait pas de solution, mise à part les MFR, mais Mme Tacoen du CASNAV a obtenu des crédits européens pour ouvrir une classe

d'alphabétisation de 15 places à l'EREA des Chirons à Puymoyen, sans critère d'âge. Nous avons donc pu scolariser à raison de 15h/semaine 7 jeunes de plus de 16 ans. Ils sont inscrits au DELF (Diplôme d'Etude de Langue Française) qui sanctionne par un niveau européen leurs progrès en français, ils sont demi-pensionnaires et mangent donc à la cantine.

Il faut noter la bonne relation que nous entretenons avec les établissements la plupart du temps, avec le CASNAV pour les affectations des jeunes en établissement. Notons aussi qu'un certain nombre est interne (environ 10 pour les lycées et collèges et dans la même proportion pour les MFR) et que la scolarité est prise en charge par les établissements (demi-pension ou internat). Ils jouent le jeu aussi quand les jeunes sont sortis de l'ASE et proposent l'internat quand c'est possible.

Nous nous inquiétions pour les fournitures scolaires l'été dernier, n'ayant pas reçu de dons comme l'année précédente. Mais nous avons signé, un peu par hasard, un partenariat avec Cultura fin août-début septembre. Il s'agissait de l'opération "la banque scolaire", des bénévoles de l'association ont recueilli, sur 4 permanences, plusieurs dizaines de kilos de fournitures que les clients achetaient en même temps que leurs courses personnelles. Cela a permis d'équiper tous les jeunes et les stocks ne sont pas épuisés !

L'accompagnement scolaire consiste enfin, de façon moins systématique, à aider des jeunes dans leurs recherches de stage en entreprise, notamment pour les jeunes en MFR qui sont dans une scolarisation en alternance.

6) La nourriture et la Banque Alimentaire de la Charente



Point sur les contrôles sanitaires d'avril et août 2019

Sur dénonciation nous avons été l'objet d'un premier contrôle qui a eu pour conséquence des préconisations obligatoires pour se mettre en conformité sur le plan de l'hygiène et de la traçabilité des aliments. Après une période de découragement, nous avons réfléchi et avec l'aide du deuxième contrôle en août nous avons établi des procédures simples et claires sur le plan de l'hygiène et des aménagements évoqués plus bas. Des aménagements plus durables au local sont prévus pour début 2020 (pose d'un évier et d'un ballon d'eau chaude).

Bilan de l'année

Le point qui est fait aujourd'hui repose pour l'essentiel sur notre expérience depuis l'été 2019 car, auparavant, la gestion de l'alimentaire était assurée par des personnes qui n'appartiennent plus à l'association. Suite à ces mouvements et aux recommandations des services de la DDCSPP, une nouvelle organisation a été mise en place s'appuyant sur un groupe de travail.

Cette aide alimentaire, qui repose principalement sur le partenariat de la Banque Alimentaire de la Charente, est proposée aux jeunes qui sont hébergés :

- en haltes de nuit (pour 2 ou 3 jours consécutifs),
- dans l'appartement de dépannage « chez Antoine »
- dans des familles solidaires le cas échéant.

Elle se compose principalement de produits basiques : riz, pâtes, lait, œufs, conserves de poisson, oignons, goûters, fruits... *Peu d'appétence par contre pour les légumes ;-)*

Elle leur est remise lors des permanences au local les lundis, mercredis et vendredis après-midi.

Chaque trimestre, **35 jeunes** en moyenne bénéficient de cette distribution. Ceci représente environ **1000 colis** distribués, représentant environ **10 tonnes** de vivres.

Le ravitaillement est assuré actuellement par un enlèvement à la BA le vendredi (ou plus souvent si nécessaire).

Signalons au passage qu'un « pense-bête » est affiché pour les bénévoles qui assurent les permanences au local. En particulier, ils doivent noter au fur et à mesure les bénéficiaires, le nombre de colis distribués, et le détail des produits FEAD distribués (pour lesquels nous devons rendre des comptes précis à la BA). De même, ils sont invités à tenir informées après chaque permanence les personnes chargées du ravitaillement des besoins et de l'état des stocks.

Les inspections des services compétents nous ont amenés à mieux préciser les procédures d'hygiène et de sécurité alimentaire (nettoyage, traçabilité, conditions de stockage, frigo...).

Un aménagement plus rationnel du local de stockage et de distribution a été entrepris (nouveau frigo, étagères, évier).

Pour une bonne application de ces mesures, 6 membres de l'association ont suivi un stage TASA sur ces thèmes.

Suite à ces mesures, l'accès aux produits gratuits subventionnés par le FEAD qui avait été suspendu avant l'été nous est accordé à nouveau depuis novembre.

On peut encore ajouter que 5 d'entre nous ont participé fin novembre à la collecte nationale de la BA dans les magasins.

7) Le local

La vie au local... tout s'y fait, tout s'y passe...

Le local est mis à disposition par la paroisse de la cathédrale d'Angoulême. L'association paie une petite contribution pour les charges

Le local accueille les jeunes, les lundis, mercredis et vendredis et les bénévoles géraient jusqu'en août l'hébergement des jeunes à la rue sans solutions 115 ; l'alimentation des hébergés par le 115 en halte ou en hôtel donc sans panier-repas, les primo-arrivants perdus, affamés ou épuisés ; les cartes de bus renouvelées mensuellement ; la vêtue, les temps de détente avec des jeux ou activités extérieures, la santé avec une permanence de Médecins du monde, la scolarité avec des cours donnés par des bénévoles trois après-midis par semaine à la rentrée scolaire, la gestion des fournitures scolaires selon les besoins des jeunes, et les permanences juridiques en même temps que le reste.

Ce lieu était et reste un lieu d'échange entre jeunes et bénévoles, entre les jeunes et entre les jeunes et leur smartphone... ils peuvent se connecter !

Les horaires ont été modifiés en cours d'année en fonction des besoins (13h30-18h30 au début de l'année) et aussi en fonction des disponibilités des bénévoles qui, compte tenu de la violence que représentait la recherche d'hébergement, se sont peu à peu désinvesti.e.s.

Aujourd'hui c'est ouvert de 14h30 à 17h30, avec quelquefois des sorties plus tardives quand les bénévoles sollicitent la liste «d'hébergement d'urgence » et que les réponses sont reçues tardivement.

De janvier à mars 2019 la vie au local a été envahie par l'arrivée importante de jeunes, environ dix nouveaux par semaine, primo-arrivants ou sortis de l'ASE après évaluation défavorable de leur minorité, les temps de détente jeunes-bénévoles se sont rétrécis mais la convivialité du lieu n'a pas été impactée.

Un concert a été organisé un mercredi après-midi avec une bénévole ; un après-midi conte avec un ethnologue africain ; des ateliers banderoles, décors, couture pour diverses manifestations ; organisation de temps d'animation avec Fred Lechevallier.

Depuis septembre la configuration des espaces a été revue, un local spécifique pour les permanences de Médecins du monde et pour le soutien scolaire ont été trouvés. La distribution des vêtements a été externalisée vers les lieux dédiés grâce au soutien d'Éclaircie.

Mais depuis septembre, la très grande majorité des jeunes est scolarisée, la fréquentation du lieu est variable suivant les jours et les heures... moins le lundi, plus le mercredi. C'est peut-être plus convivial, car certains jeunes sont soit internes soit à l'ASE, et la recherche d'hébergement est moins prégnante.

Le vendredi, dès le milieu d'après-midi, l'affluence est beaucoup plus importante avec des arrivées tardives de ces adolescents surtout internes, du fait des horaires de sortie des cours, des transports. L'atmosphère est alors plus tendue du fait des recherches d'hébergements en dernière minute et de la tranche horaire qui s'étend largement sur la soirée. Les rapports peuvent alors devenir conflictuels.

Le local est aussi un lieu d'échange entre bénévoles, un lieu de réunions mais aussi d'accueil de nouveaux bénévoles. Et même un lieu de stage, nous avons accueilli des élèves infirmières de l'IFSI qui ont fait une recherche/action sur les jeunes, leur sommeil et les pistes pour mieux dormir. Tous étaient satisfaits.

8) Activités culturelles

- Festival Musiques Métisses et bénévolat pour 3 jeunes, en juin 2019
- matinée contes en février 2019 avec un conteur-anthropologue de Bordeaux
- Festival "Ce sera mieux demain" avec l'association Saxifraga en Septembre 2019
- atelier dessin avec Fred Lechevalier au local

9) Autres actions

- accueil de stagiaires de l'IFSI au printemps 2019 au local (étude sur le sommeil)
- Rencontres REMIV à Poitiers en mai 2019
- participation à des ciné-débats
- conférences financées par le CRID en novembre 2019

Les deux conférences ont été suivies par une salle archi-pleine, avec ses 70 participant.e.s qui ont exprimé, unanimement, leur satisfaction à l'issue de deux conférences très différentes mais complémentaires : Gaëtan Grafteaux sur "Qu'est-ce qu'être français ?" et Rachid Rahmani sur "Qu'est-ce qu'être mineur ?".

Celle de Gaëtan Grafteaux, par son approche historique de la nationalité, balayant de l'antiquité à nos jours, a permis de lier l'évolution du concept aux contextes sociaux et politiques. Ainsi la nationalité apparaît comme un concept relativement récent, très sensible aux périodes de guerre où l'on a besoin de chair à canons et loin de la sacralisation hypocrite mise en avant par les nationalistes de tout poil.

Celle de Rachid Rhamani a permis, à travers une approche très sensible, celle des dossiers de jeunes MIE qu'il traite quotidiennement, de montrer le glissement d'une loi très protectrice faite pour les mineur.e.s vers une loi dont l'application considère les jeunes avant tout comme des étranger.e.s.

Le court débat qui a suivi, court faute de temps, a confirmé l'intérêt du public pour les deux conférences dont les auteurs ont été applaudis chaleureusement. La matinée s'est terminée par un pot de l'amitié.

RAPPORT FINANCIER 2019

GENERALITES

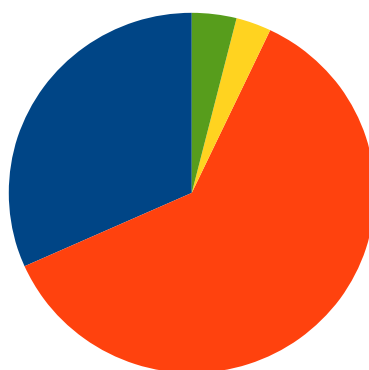
RECETTES :

Les recettes sont apportées par des dons et un don en nature du Grand Angoulême et un du CCAS de Ruelle pour un total de 694,40 euros sous forme de tickets de bus. Nous n'avons fait la demande d'aucune subvention.

33 nouvelles personnes ont adhéré en 2019 soit un **total de 97 adhérents au 31 décembre 2019** et 31 **donateurs** (associations, syndicats et particuliers). Les dons vont de quelques euros à plusieurs centaines.

Un reçu fiscal est délivré chaque année puisque nous avons depuis la création de l'association la reconnaissance d'intérêt général qui ouvre droit à réduction d'impôt pour les donateurs.

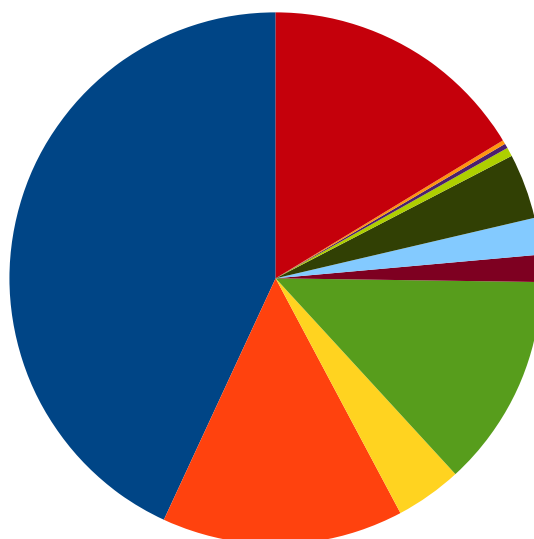
Recettes



RECETTES	
dons	7109,9
adhésions et dons	13756,77
dons en nature	694,4
remboursement impôts	884
	22445,07

DEPENSES :

Dépenses



DEPENSES	
cartes de bus	9438,8
Banque alimentaire et autres	3214,21
impôts	884
charges locaux	2835,84
communication	360,19
action culturelle participation festival	489,03
tontine Karamba	865
scolarité	118,14
frais bancaires	63,75
adhésion MPP	50
frais juridiques	3575,67
	21894,63

- **Quotidien des jeunes** : L'objectif de l'association reste le même : la majorité des dons doit aller directement à l'aide des jeunes et donc qu'on réduise au maximum les frais et charges. C'est un objectif atteint : sur les 21897,34 euros dépensés, 16928,31 euros **l'ont été pour des dépenses directes en lien avec le quotidien des jeunes (bus, alimentation, dépenses juridiques, tontine) soit 77,3% des dépenses.**
- **Les charges** : Il s'agit de l'assurance MAIF, des frais bancaires et de la participation aux charges du local et des charges "chez Antoine". Le total des charges est donc de **3783,59 euros (17,3 % des dépenses).**
- **La communication** n'a concerné que **3,9 % des dépenses** (849,22 euros) (flyers, affiche, photocopies, actions pendant les festivals, journée mondiale...).

Au 31 décembre 2019 il restait donc sur le compte bancaire 3991,66 euros.

ANALYSE DES DEPENSES et PERSPECTIVES

1er poste de dépense : LA MOBILITE DES JEUNES

Les cartes de bus ont continué à coûter cher jusqu'en juillet 2019, date à laquelle les réductions auprès des CCAS ont pu être demandées. Les jeunes bénéficient d'une aide de 75% de réduction pour la carte STGA (4 euros/mois pour les - de 18 ans et 5,50 euros/mois pour les + de 18 ans) et la région Nouvelle-Aquitaine leur applique la tranche minimale pour ceux qui ont une carte de transport scolaire à l'année.

Dans la pratique, le renouvellement se fait tous les 3 mois depuis juillet pour éviter de convoquer trop souvent les jeunes. Les jeunes majeurs dans l'année ont eu leur carte chargée pour toute l'année scolaire.

Mois	Dépenses 2019	Nombre de jeunes aidés
janvier	1316,1	82 jeunes
février	1216,4	
mars	1536,1	
avril	1205	
mai	771,2	
juin	536,4	
juillet	1143,2	62 jeunes
août	188,7	
septembre	490,4	
octobre	493,3	
novembre	134	
décembre	408	
TOTAL	9438,80 euros	

82 jeunes ont vu leur carte financée entre janvier et juillet 2019 et 62 entre juillet et décembre 2019. Le financement a été pour l'année complète pour certains, d'autres pour un ou plusieurs mois selon leur situation (entrée à l'ASE, départ, autre financement...).

Les tickets de bus STGA ont été nécessaires, encore plus que le reste de l'année pendant le 1er trimestre 2019, quand de nombreux jeunes arrivaient et qu'on ne pouvait leur faire de carte immédiatement.

Les achats de nourriture et d'entretien

Le bilan financier pour la Banque Alimentaire est le suivant : une augmentation des dépenses pendant l'année liée à l'augmentation des jeunes à aider et aussi quelques frais liés aux contrôles sanitaires que nous avons eus.

2930,44 euros de dépenses alimentaires et autres (sacs...) et de produits pour l'entretien des locaux.

mois	quantité
Mois de décembre 2018	634 kg
Mois de janvier 2019	922 kg
Mois de février 2019	856 kg
Mois de mars 2019	1435 kg
Mois d'avril 2019	1577 kg
Mois de mai 2019	1387 kg
Mois de juin 2019	790 kg
Mois de juillet 2019	165 kg
Mois d'août 2019	950 kg
Mois de septembre 2019	329 kg
Mois d'octobre 2019	618 kg
TOTAL	9663 kg

PERSPECTIVES 2020

Cartes de bus :

La baisse du coût des cartes de bus va permettre à l'association d'engager des dépenses dans d'autres domaines, un abonnement téléphonique par exemple...

Locaux :

La convention avec la paroisse ne change pas.

L'ouverture de l'appartement "chez Antoine" est conditionnée à un fonctionnement cohérent et collectif. Depuis mi-octobre 2019 il n'y a plus de nuitée, faute d'accompagnement suffisant.

Dépenses liées à l'accompagnement juridique :

Les dépenses sont de deux ordres :

- les paiements auprès des ambassades des documents ou actes administratifs : passeports, cartes consulaires, document pour non-délivrance de passeport mais aussi légalisation des actes d'état-civil.

- Les frais de déplacement pour se rendre aux ambassades à Paris. Certains jeunes y sont allés seuls par le bus, le train, d'autres ont été accompagnés par des bénévoles qui se font rembourser ou qui font un don des sommes engagées.

Le budget prévisionnel pour 2020 est donc envisagé ainsi :

Cartes de bus	4000 euros
Charges des locaux	2800 euros
Nourriture via la BA	3000 euros
Frais juridiques	3500 euros
Communication	350 euros
Total prévisionnel	13650 euros

RAPPORT MORAL 2019

Nous ne pouvons pas faire ce rapport sans évoquer notre ami et fondateur Jean-Claude CARAIRE qui s'est grièvement blessé le 20 décembre, à la veille de son départ en vacances. Les nouvelles d'aujourd'hui sont satisfaisantes, mais il nous manque terriblement. Nous pensons à lui en rédigeant ces rapports auxquels il prenait une grande part et dont nous vous en faisons part aujourd'hui.

Au début de l'année, une soixantaine de jeunes non pris en charge par l'ASE se désespèrent dans l'attente de voir leur minorité reconnue par le juge des enfants. L'Italie vient de fermer ses portes, la nouvelle route de l'Espagne est de plus en plus utilisée, et Angoulême est le premier arrêt du train entre Bordeaux et Paris, beaucoup s'y sont arrêtés, nous n'étions pas préparés.

Nous avons proposé un accueil "humanitaire" : se réchauffer, manger, dormir 24h et... être accompagné jusqu'aux services de police, qui les envoient à l'Escale, nouveau lieu d'accueil pour les primo-arrivants depuis novembre 2018.

En Janvier 2019, il fait froid. Le plan grand froid est déclenché pour le festival de la bande dessinée, les jeunes ne trouvent pas tous de place malgré celles supplémentaires ouvertes sur décision préfectorale et ne sont pas tous accueillis par les familles bénévoles. Certains ont dormi au local avec une ou 2 bénévoles. Cela soulève des questionnements au sein de l'association, jusqu'à être source de tensions. Une première interrogation de nos limites, problématique qui se réveille en ce moment. Au quotidien, nous parvenons tout de même à faire face.

Beaucoup de jeunes ont poursuivi leur route, Tous étaient très reconnaissants et le local vivait dans une atmosphère surchauffée.

Dans le courant du deuxième trimestre, les arrivées ont peu à peu diminué (2 ou 3 primo-arrivants par semaine). La gestion des hébergements continue et les questionnements internes prennent de l'ampleur. Nous en venons à envisager un changement de lieu en espérant plus grand, pour mener sereinement l'accompagnement juridique, la réponse aux besoins d'hébergement, la distribution de paniers repas, les besoins de Médecins du monde, l'habillement des jeunes, etc...

En Avril, un contrôle de la distribution du FEAD et un contrôle sanitaire entraînent la suspension de notre habilitation (plus le droit de recevoir de la nourriture gratuite), et nous obligent à repenser l'espace et le fonctionnement. Nous retrouvons notre habilitation en octobre 2019 (voir la partie nourriture du rapport d'activité).

Le temps passe, les désaccords s'expriment de plus en plus, l'accompagnement est de plus en plus complexe ; les bénévoles du local sont en première ligne. Fatigue, démobilisation... conflits.

Nous ne pouvons pas oublier Karamba dans ce bilan annuel. Il est arrivé le 16 février 2019 en Charente, sorti de l'Escale le 19, il a été hospitalisé en urgence pour une hémorragie digestive le 21 février alors qu'il était dans un hébergement 115. Il aurait souhaité témoigner de sa vie, de son parcours, la maladie ne lui en a pas laissé le temps. Il est décédé le 29 avril au CHU de Tours. C'est un moment difficile du printemps pour les bénévoles qui l'ont accompagné.

L'été a été une nouvelle étape difficile, avec moins de disponibilités des bénévoles, mais aussi une vie associative percutée :

- la démission d'un pilier de l'association, à la suite de laquelle il a fallu repenser nos actions rapidement. Penser collectif est difficile mais s'est avéré nécessaire... et pertinent (ex : le camping).
- un événement grave entre 2 jeunes, face auquel l'association a réagi collectivement, à l'exception d'une personne, qui a finalement dû être exclue de l'association, faute d'entendre les réflexions et décisions collectives, base du fonctionnement d'une association. Décision difficile à prendre, puis à faire respecter, mais indispensable pour la cohérence de l'association.

La rentrée devait donc être le synonyme d'une nouvelle organisation, pour cela il nous a fallu affirmer notre volonté de faire ensemble. Nous avons décidé de créer des groupes de travail, qui ont pu, à des rythmes différents, faire avancer et organiser nos actions :

- un groupe scolarisation qui dès le mois de septembre a pris rendez-vous avec les services de l'Education Nationale pour réfléchir à la façon de travailler ensemble pour accompagner le plus de jeunes vers une scolarité adaptée. Dans le courant du premier trimestre scolaire, tous les jeunes ont été scolarisés, même les plus de 16 ans ayant un faible niveau d'alphabétisation.
- Un groupe banque alimentaire qui a été très efficace et qui insuffle une bonne dynamique.
- Un groupe juridique encore très timide s'est constitué, les parcours juridiques se sont complexifiés depuis l'été, la justice est de plus en plus suspicieuse, l'accompagnement juridique est éprouvant. Un binôme « écoute et transcription du récit de vie » de chaque jeune s'est constitué, il a pris attache avec la Pass psy pour réfléchir à une prise en charge de ces jeunes traumatisés.
- Un groupe hébergement a doucement réfléchi à la gestion collective de cette question, et semble récemment se dessiner, il va peut-être pouvoir permettre la réouverture de l'appartement, et peut-être réussir à mobiliser plus de familles...

Ce travail collectif s'est aussi formalisé autour de la rédaction d'une charte afin d'affirmer les valeurs qui nous rassemblent.

En octobre, le Conseil d'administration élargi a pris la lourde décision de fermer l'appartement "chez Antoine" pour non-respect des règles de la part de certains jeunes, nous confrontant au constat que cette action nécessite une mobilisation importante et quotidienne de bénévoles dédiés, ce que nous n'étions plus en mesure d'assurer. Constat qui a impacté à nouveau et compliqué les actions des bénévoles au local, réduisant les possibilités d'hébergement.

La question de l'hébergement a tout au long de l'année suscité le débat lors de nos réunions mensuelles, face aux changements, aux bouleversements de nos fonctionnements...

Doit-on héberger coûte que coûte ? Ou bien doit-on accepter les limites de nos possibilités ?

En décembre, face à une fermeture obligée du local faute de bénévoles disponibles, nous avons eu le soulagement de voir une très belle mobilisation de citoyens nouvellement engagés, qui ont permis à chaque jeune de passer les fêtes en famille.

Nous sommes face au constat que l'année 2019 a été l'année de l'action, du terrain, nous avons fait, fait et fait encore parce qu'il fallait faire... face. Notre action politique a été faible, car l'énergie a, d'abord et avant tout, été mobilisée pour répondre aux besoins des jeunes. Mais malgré cette année mouvementée, nous aspirons toujours à poursuivre avec force notre transformation démarrée en juillet :

- en améliorant la communication interne et externe,
- en débutant peut-être des actions judiciaires,
- en améliorant la qualité de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et leur intégration sur notre territoire, par l'adaptation de nos pratiques, la formation, l'ouverture aux divers réseaux...

Faire : oui, mais faire ensemble... pour faire bien !

Rapports rédigés à plusieurs mains en fonction des sujets abordés.